

Date de convocation

**07 septembre 2020**

**SEANCE ORDINAIRE  
DU 14 SEPTEMBRE 2020**

L' an deux mille vingt, le sept septembre, vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Guy HAZARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs et Mesdames G Hazard, D Pierru, D Renaux, B Penelle, M Laloux, S Sablon, S Moitrelle, M Boutillier, A Calippe, G Sabras, J.B Mabile, L Duhamel.

**ABSENTS EXCUSES** : J. Mellier (pouvoir donné à CALIPPE) ; S. Candas (pouvoir donné à S. Moitrelle) ; S.Dufossé (pouvoir donné à B. PENELLE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dominique RENAUX

**I ] – Vote du procès-verbal du conseil municipal réuni le 03 juillet 2020 :**

Après lecture et en l'absence d'observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**II ] – Point sur le budget communal :**

**D. PIERRU** énumère les dépenses de la commune, la situation budgétaire est positive. S'agissant du budget d'investissement il est précisé qu'aucun travaux n'a été réalisé à ce jour.

**III ] – Point sur les travaux d'entretien réalisés:**

**D.RENAUX** fait le point sur les travaux d'entretien effectués par les employés communaux en période de vacances:

- Sapins abattus au stade.
- Pose d'un portail à l'école au niveau du terrain du hand-ball.

**IV ] – Point sur les associations sportives et loisirs :**

**B. PENELLE** expose le déroulement de la journée du samedi 12 Septembre, organisée par plusieurs associations sportives et de loisirs au stade d' HUCHENNEVILLE.

Les inscriptions suivantes ont été enregistrées :

**Vtt – 1 . Marche – 9 . Ping-Pong – 3 . Danse – 10 Gym – 2 . Football – 15. Chant – 2 et Danse Country – 1 .**

**V ] – Convention Club de Foot Mareuil Caubert :**

**G.HAZARD** présente la convention signée entre la mairie d' HUCHENNEVILLE et le club de foot de MAREUIL CAUBERT ; faisant mention de l'utilisation du stade, le nettoyage des locaux et le prêt de la salle polyvalent pour les réunions.

A l'unanimité le conseil municipal valide la convention. L'association du club de foot d' HUCHENNEVILLE étant en sommeil et ne pouvant prétendre à une subvention le conseil municipal décide de prendre en charge le coût des licences des 15 jeunes de notre commune.

## **VI ] – Point sur le site Internet :**

**B. PENELLE** présente la mise en place du site internet de la commune et de ses hameaux. Commencé au mois de mai le site sera accessible courant septembre.

## **VII ] – Points sur les devis en cours ( rambarde mairie, travaux salle des fêtes, stade et église Huchenneville) :**

- Six entreprises n'ont pas répondu.

**D.RENAUX** présente les devis de rénovation reçus :

### **1) La ferme de la salle polyvalente :**

La structure de la ferme de la salle polyvalente est endommagée.

-- Les sociétés Menuiserie BERTIN.M à HUCHENNEVILLE ; BRAILLY. Eric à GORENFLOS ; LEROY Stéphane à FRESNE TILLOLOY ont répondu.

Les membres du conseil décident de laisser la commission de travaux, trancher entre les devis.

-- L'entreprise SARL E.A.M- MIROITERIE à Mareuil Caubert a été contactée pour la pose d'un film sur les baies vitrées de la salle polyvalente. Le projet n'a pas abouti, le rendu n'était pas satisfaisant.

### **2) Toiture des vestiaires du stade :**

Des infiltrations ont endommagé les vestiaires, principalement le local dédié à l'arbitre. La toiture sera remplacée en totalité.

-- L'entreprise Menuiserie BERTIN.M a envoyé un devis. D'autres devis sont attendus.

### **3) Toiture clocher de l'église d' HUCHENNEVILLE :**

La toiture du clocher se dégrade, deux entreprises présentent un devis. D'autres devis sont attendus.

### **4) Rampe de sécurité de l'escalier à la mairie.**

-- La société SELECT FERMETURE à Pont-Rémy nous a transmis un devis pour le remplacement de la rampe d'escalier extérieur donnant accès à l'étage. Ce dossier bénéficie d'une subvention demandée par le précédent conseil municipal.

## **VIII ] – Achat d'une Balayeuse :**

**D.PIERRU** présente les devis envoyés par les entreprises contactées. L'une d'entre elle a effectué une démonstration dans la commune (balayeuse montée sur le tracteur communal). Cet essai n'a pas été concluant. L'achat de la balayeuse est refusé : 4 pour – 2 abstentions et 9 contres

## **IX ] – Contrat de maintenance alarme :**

-- Un point sur le contrat en cours sur les alarmes de la commune a été demandé à la société PERIN Sécurité. Contenu du coût des réparations supportées les années précédentes (3000€) le conseil municipal décide de choisir pour ce contrat l'option « globale » qui couvre le coût des dépannages (la main d'œuvre, le déplacement et remplacement des pièces obsolètes).

## **X ] – Contrat de convention CVV ( urbanisme et voirie ) :**

**G.HAZARD** expose l'entretien, qu'il a eu avec le responsable du service de voirie de la CCV proposant aux communes des entrées bateaux sur les voies communales avec un financement de 50% CCV et 50% de la commune.

Ce responsable se présentera dans les jours à venir pour établir un programme d'intervention dans la commune. Les travaux seront effectués au cours du mandat.

*Cette convention comprend :*

- La fourniture de la peinture qui reste à la charge de la CCV.
- Les services communaux sont chargés du recensement et de l'application de la peinture sur les voies d'intérêt communautaire (hors places, routes départementales, chemins ruraux et voies vertes).
- Le coût horaire est fixé à 25€ par agent.
- La CCV procèdera aux remboursements des heures passées sur présentation d'un état annuel visé et validé par la CCV.

La présente convention de mutualisation « entretien du marquage routier » est validée par les membres du conseil.

#### **XI ] – Compétence de l' Urbanisme :**

**G.HAZARD** expose qu'à ce jour la commune d' Huchenneville instruit elle-même les actes d'urbanisme. Compte tenu de la complexité des dossiers et du coût des logiciels à acquérir, il propose de transférer la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Vimeu.

Cette proposition est adoptée par le conseil.

#### **XII ] – Contrat de dératisation :**

**D.PIERRU** explique que la commune est infestée par les rongeurs. Le nombre de demandes du raticide ne cesse d'augmenter. A défaut d'habilitation, la commune ne peut plus acheter directement ce produit. De ce fait une société a été contactée pour un devis de dératisation. D'autres devis sont demandés.

Le conseil décide d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### **XIII ] – Projet travaux hydraulique ( Limercourt, Inval, Huchenneville ) :**

**G.HAZARD** évoque que des travaux hydrauliques à Inval ont été effectués il y a quelques années. Il convient de prolonger l'évacuation des eaux pluviales par la pose de nouveaux drains. Mr HAZARD précise que Mr David DECOENE se propose d'aider la commune en les posant lui-même avec sa grue.

Dans ces conditions, le conseil accepte la réalisation les travaux.

Monsieur le maire fait état d'une demande présentée par le couple BELLEMBOIS sollicitant le décapage du chemin longeant sa propriété et la pose de graviers.

Le conseil municipal décide de prendre en charge le décapage du chemin.

#### **XIV ] – Installation du point net en mairie :**

**G.HAZARD** rappelle que certains habitants n'ont pas d'ordinateur et par conséquent pas d'accès internet. Or maintenant beaucoup de démarches administratives se font en ligne. Mr Hazard propose d'installer un ordinateur dans la salle de la mairie et une connexion internet, qui seront à la disposition de la population.

Le conseil accepte cette proposition et demande que la possibilité d'une subvention soit examinée.

#### **XV ] – Installation d une antenne SFR cadre zone blanche :**

-- L'objectif du gouvernement est de faire disparaître les zones blanches, c'est-à-dire les zones non couvertes en téléphonie mobile. Notre territoire est concerné par ce dispositif. La société SFR nous informe d'avoir pris contact avec un propriétaire qui accepte l'installation de l'antenne sur sa propriété.

#### **XVI ] – Projet agrandissement cimetière Huchenneville :**

**D.PIERRU** expose le manque de place au cimetière d' HUCHENNEVILLE. Il est envisagé l'achat d'une parcelle contiguë pour cet agrandissement. Une étude hydrogéologique est nécessaire. Des démarches seront engagées avec le propriétaire de ce terrain.

#### **XVII ] – Remboursement location salle polyvalente :**

-- La location du 12 au 13 septembre 2020 a été annulée du fait par la crise sanitaire. Le conseil municipal valide le remboursement des arrhes versées par Mr FOIRE.

#### **XVIII ] – Point CCAS et colis de Noel :**

-- Le repas du 11 Novembre organisé chaque année par le CCAS est annulé en raison des mesures sanitaires de la Covid 19 . Dans ces conditions la commission CCAS propose d'étendre l'attribution du colis de Noël aux personnes de 65 ans et plus.

Le Conseil Municipal accepte pour cette année ce changement exceptionnel dû à la Covid 19.

#### **XIX ] – Spectacle de Noel et décoration des hameaux :**

-- Conformément aux directives données par les services préfectoraux, le conseil vote à l'unanimité l'annulation du spectacle de Noël. En contrepartie les enfants des communes se verront remettre un bon d'achat d'une valeur de vingt euros environ.

#### **XX ] – Délibération jeunes agriculteurs :**

**G.HAZARD** informe le conseil que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti. Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'Etat durant les cinq premières années d'installations.

L'exonération de la deuxième partie de cette taxe, (les 50 % restants) dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% la part communale, sur la taxe foncière 2021 pour le non bâti.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **XXI ] – Opération brioches :**

-- La vente des brioches en faveur « Des papillons Blancs » commencera le weekend du 17 au 18 octobre 2020. Elle sera effectuée par l'ensemble des membres du conseil municipal, CCAS et les bénévoles. Les brioches seront achetées à la boulangerie FREVILLE à QUESNOY LE MONTANT -80-.

#### **XXII ] – Sénatoriales :**

-- Pour les élections sénatoriales, les membres du conseil municipal procèdent à un vote à bulletin secret pour la désignation du ou des candidats.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.**